

Lot n° : **LOT 6**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE LUCON

Rue du Président De Gaulle

Lotissement à usage principal d'habitation "Les Jardins d'Alizée"

autorisé par arrêté N°PA 085 128 21 F 0006 du 21 mars 2022

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage



EUROPEAN HOMES
EUROPEAN HOMES 230
10 Place Vendôme - 75001 PARIS

Architecte



1 Quai Magellan
44000 NANTES

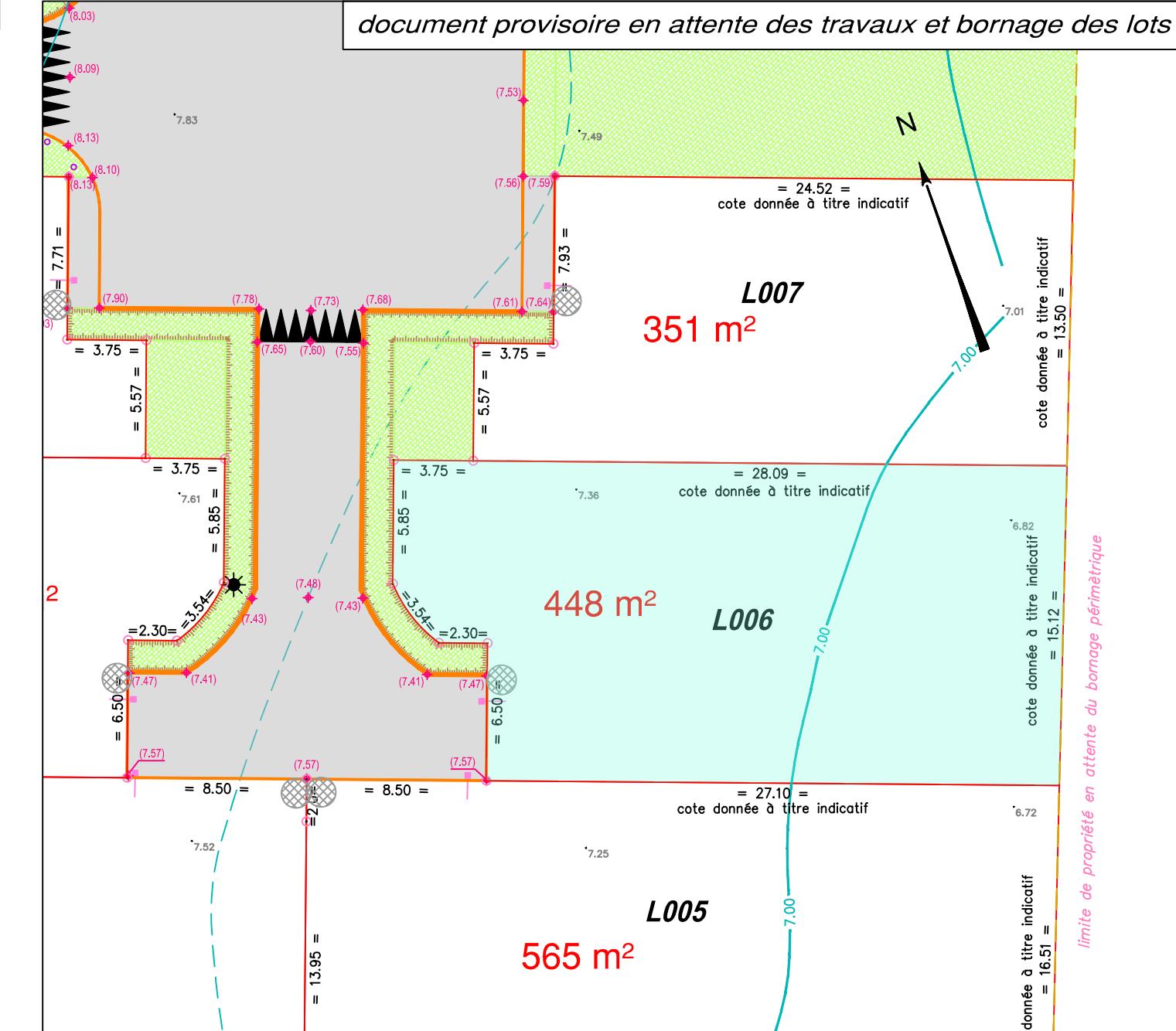


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

document provisoire en attente des travaux et bornage des lots



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Lots créés (règles de constructibilité définies par le règlement de la Zone 1AUB1 du PLU)
- Plantations –espaces verts communs
- Stationnement
- Voirie
- Cheminement piéton
- Noues

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- ◆ 00.00 (0.00) - cote terrain naturel (niveling effectué avant travaux de viabilité)
- ◆ 00.00 (0.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- ◆ 00.00 (0.00) - regard tabouret EU
- ◆ T : TN rEU : 6.18 - cote tampon du regard EU
- ◆ 00.00 (0.00) - cote radier du branchement EU } = cotes projet (à vérifier sur place)
- ◆ 00.00 (0.00) - candélabre
- ◆ 00.00 (0.00) - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- ◆ 00.00 (0.00) - signe d'appartenance de mur
- ◆ 00.00 (0.00) - borne OGE

L'implantation des futures constructions sera réalisée par le géomètre GEOUEST et à la charge de l'acquéreur

Nota : les eaux pluviales de parcelles seront traitées à la parcelle



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Électrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

